

Annexe

Principes de transition écologique à l'attention des associations étudiantes

Engagé dans une démarche de transition écologique, Sciences Po Toulouse veille au respect des Principes de transition ci-dessous mentionnés. Ces principes annexés à la Charte des associations étudiantes font l'objet d'une signature de la part des associations étudiantes de l'établissement.

Cette signature vaut respect, engagement et mise en œuvre des Principes.

I. GASPILLAGE, DÉCHETS ET ALIMENTATION

L'arrêt du gaspillage alimentaire

Toute utilisation de nourriture comestible à une autre fin que sa consommation est proscrite pour tout événement étudiant.

La réduction des déchets

Les associations s'engagent à **mettre fin à l'usage du plastique à usage unique**, conformément à la loi française *Egalim* de 2018 et la directive européenne relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement de 2019.

-Pour ce qui est des petits déjeuners, les organisateur·rice·s doivent mettre à disposition des gobelets réutilisables et, à défaut, encourager les étudiant·e·s à amener les leurs.

-Dans le cas des week-ends organisés dans le cadre de la vie étudiante de l'IEP de Toulouse, la vaisselle à usage unique doit être remplacée au profit d'une vaisselle personnelle amenée par les étudiant·e·s ou bien de la mise à disposition d'une vaisselle qui sera lavée sur place et réutilisée.

-Pour ce qui est des soirées organisées par les associations, le système de bracelets, systématiquement jetés après utilisation, peut être remplacé par un système de tampons encreurs, plus écologique, dans une démarche de dialogue avec les bars et boîtes de nuit.

Le choix d'une nourriture de qualité

Les associations s'engagent à encourager à l'occasion de petits-déjeuners ou de repas lors d'évènements liés à l'IEP l'achat de **produits locaux, éthiques et de qualité**. Il s'agit entre autres d'éviter les gâteaux industriels à base d'huile de palme, fabriqués à l'étranger etc., **et de proposer une option végétarienne** ou **instaurer (au moins) un repas totalement végétarien** qui, en plus d'être de qualité, est plus économique.

II. TEXTILES, GOODIES ET PARTENARIATS

Faire le choix de textiles et goodies locaux, éthiques et respectueux de l'environnement

Les pulls de promotion, t-shirts et pulls des membres des associations

Il est nécessaire de sélectionner des modèles **respectueux de l'environnement, de ses fabricant·e·s, et fabriqués en France**. Les associations sont encouragées à proposer des pulls en coton bio français certifiés par un label comme Ecocert. D'autres alternatives plus écologiques et économiques sont aussi possibles : la **seconde main, le DIY, les badges brodés**.

La même logique est souhaitable pour les drapeaux et autres textiles ou éléments représentatifs d'une association.

Les goodies

Les goodies proposés par les associations doivent être réduits en nombre et en quantité. Les associations s'engagent à ne proposer que **quelques goodies utiles, fabriqués en France et ayant une composition et une fabrication respectueuses de l'environnement.**

Revaloriser et diversifier le système de don et d'achat de proximité

Les associations étudiantes sont encouragées à **développer l'économie circulaire** par exemple sous la forme d'opérations de don/la vente d'affaires comme les livres utiles aux cours, les vêtements lors de vide-dressing, etc.

Privilégier des partenariats et des banques responsables

Il est nécessaire que les associations choisissent soigneusement leurs partenariats pour privilégier des **partenaires locaux-les et dont l'activité est respectueuse de l'environnement.** Dans cette optique, le choix d'acteur·rice·s indépendant·e·s plutôt que de chaînes de magasins dont l'influence environnementale est néfaste sera valorisé, notamment lors de l'attribution des budgets des associations.

Parallèlement à ces partenariats responsables, les associations de l'IEP seront encouragées à transférer leurs comptes vers des banques plus respectueuses de l'environnement, d'autant plus qu'elles détiennent des budgets modestes et n'épargnent pas, facilitant leur changement vers une banque alternative.

III. VOYAGES ET MOYENS DE TRANSPORTS

Privilégier le transport le moins polluant

Les associations s'engagent à choisir le mode transport le moins polluant et à n'envisager **l'avion que lorsque les autres moyens de transports (train, bus, covoiturage) s'avèrent trop contraignants.**

Privilégier les sites locaux et de proximité

Les associations de l'IEP doivent s'engager à **privilégier le local pour leurs événements (région Occitanie, France, Europe)** ce qui permettrait également d'éviter le recours à des transports polluants.